



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 25 juin 2024 à 20 h 00 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Patrick Plante et Sylvain Destremes formant quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

CONSIDÉRANT que les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour;

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) / Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029
 - H.2 Embauche au poste d'inspectrice en urbanisme et en environnement
 - H.3 Service de l'urbanisme et de l'environnement / Désignation d'officiers pour l'application de règlements
 - H.4 Travaux de réfection des infrastructures sur la rue Saint-Viateur / Octroi de contrat – Contrôle qualitatif
 - H.5 Centre Gilles-Villeneuve / Évaluation de la mécanique de réfrigération, ventilation et déshumidification
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et consentent à l'ajout d'un point à l'ordre du jour, et ce, en conformité avec l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire avec l'ajout du point H.6 « Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) / Présentation du concept pour l'aménagement d'une traverse piétonnière sur la rue Notre-Dame ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) / REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2024-2029

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Berthierville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

2024-06-173

2024-06-174



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville joigne le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

D'accepter, selon la Loi, qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-06-175

H.2 EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement à titre de personne salariée à temps complet, secteur bureau, dans le cadre de la convention collective 2024-2030 en vigueur;

CONSIDÉRANT que ledit poste est reconnu au même niveau que la classification du poste de préposé à la comptabilité;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement tenu pour combler le nouveau poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de la directrice générale et du directeur de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de Catherine Lavallée-Chouinard à titre de personne salariée régulière à temps complet au poste d'inspectrice en urbanisme et en environnement à compter du 8 juillet 2024, et ce, aux conditions énoncées à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-06-176

H.3 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT / DÉSIGNATION D'OFFICIERS POUR L'APPLICATION DE RÈGLEMENTS

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a créé son service de l'urbanisme et de l'environnement en 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'embauche d'une personne au poste de la direction du service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi qu'au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner les personnes qui occupent lesdits postes comme fonctionnaires municipaux responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de l'environnement au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De désigner les personnes énumérées ci-dessous à titre de fonctionnaires municipaux responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de l'environnement au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi de la réglementation relative à l'utilisation de l'eau potable, à savoir :

- Guillaume Dumouchel, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement;
- Catherine Lavallée-Chouinard, inspectrice en urbanisme et en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-06-177

H.4 TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE SAINT-VIAEUR / OCTROI DE CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF

CONSIDÉRANT le règlement numéro 980 décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue Saint-Viateur approuvé en date du 22 avril 2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au montant de 3 477 179 \$;

CONSIDÉRANT la confirmation datée du 7 juillet 2021 provenant de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, annonçant l'admissibilité de la Ville de Berthierville à une subvention de 2 138 069 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT la demande de prix adressée aux firmes Groupe ABS et Solmatech inc. relative au service de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux desdits travaux;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des offres de prix effectuée à 15 heures le 25 avril 2024, à savoir :

- Groupe ABS : au montant de 61 627,36 \$ plus les taxes applicables;
- Solmatech inc : au montant de 67 420,48 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 25 juin 2024 émise par la firme Avizo Experts-Conseils suite à l'analyse des offres de prix;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Groupe ABS, le contrat relatif au service de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue Saint-Viateur aux prix unitaires détaillés à leur offre de prix numéro 23-0468 datée du 21 juin 2024 et évaluée à un montant global de 61 627,36 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2024-06-178

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

H.5 CENTRE GILLES-VILLENEUVE / ÉVALUATION DE LA MÉCANIQUE DE RÉFRIGÉRATION, VENTILATION ET DÉSHUMIDIFICATION

CONSIDÉRANT que le Centre Gilles-Villeneuve nécessite des rénovations majeures et des travaux de mise aux normes et qu'une étude est actuellement en cours pour déterminer l'ampleur des travaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2024-03-072, la Ville a mandaté la firme AEdifica pour effectuer la mise à jour et la bonification de l'évaluation des coûts et des plans préliminaires réalisés en 2023 ainsi que détailler davantage les travaux à y réaliser en prévision du dépôt de demande de soutien financier aux programmes d'aide en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir l'évaluation de la mécanique de réfrigération, ventilation et déshumidification;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'entériner le mandat octroyé à la firme BonairSD relatif à l'évaluation de la mécanique de réfrigération, ventilation et déshumidification du Centre Gilles-Villeneuve au coût de 10 250 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de services datée du 10 juin 2024.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-06-179

H.6 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) / PRÉSENTATION DU CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR LA RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville souhaite aménager une traverse piétonne sur la rue Notre-Dame (route 158), à l'intersection des rues Parent et Crémazie, afin de garantir un accès sécuritaire pour les piétons provenant des quartiers résidentiels situés au nord et au sud de la route 158;

CONSIDÉRANT que le quartier résidentiel situé au nord, comptant environ 275 unités d'habitations, est actuellement isolé du réseau de transport actif de la Ville, empêchant un accès sécuritaire aux écoles primaires, aux parcs, au terrain de soccer et à la piscine municipale situés au sud de la route 158;

CONSIDÉRANT que ce secteur est composé d'une route numérotée (158) sous juridiction du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD);

CONSIDÉRANT que cette section de la rue Notre-Dame est une route nationale à trois (3) voies avec un débit journalier moyen annuel de 12 500 véhicules, dont 7,5% sont de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme d'ingénierie GBI Experts-Conseils Inc. (résolution 2023-10-291) visant la réalisation d'un concept préliminaire de l'aménagement d'une traverse piétonne sécuritaire répondant aux besoins de la Ville suivant les exigences normatives et réglementaires du MTMD;

CONSIDÉRANT que la Ville désire déposer une demande de financement pour ces travaux dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) annoncé par le ministère des Transports et en vigueur jusqu'au 31 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU:

De solliciter une rencontre avec le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable ayant pour but de présenter le concept préliminaire de l'aménagement d'une traverse piétonne sur la rue Notre-Dame (route 158) à l'intersection des rues Parent et Crémazie, et ce, dans le but d'obtenir l'autorisation nécessaire pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-06-180

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

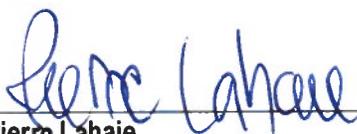
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

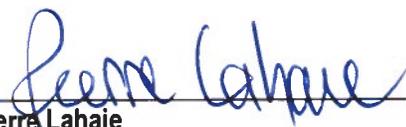
De lever la séance extraordinaire à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


Pierre Lahaie
Maire


Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


Pierre Lahaie
Maire